



EMBRUNS PÊCHES

PÊCHE DU BAR

Lettre ouverte de la FNPPSF au Secrétaire d'État de la Mer



Après avoir fait un bref historique sur la fameuse Charte d'engagement pour une pêche de loisir écoresponsable, Jean Kiffer, Président de la FNPPSF, a tenu à rappeler dans une lettre ouverte à Alain Vidélis, Secrétaire d'État à la Mer, que les propositions* faites à la Commission européenne chargée de la pêche par les pêcheurs de loisir européens regroupés au sein de l'European Anglers Alliance et avec le concours de l'EFTTA ont été entendues et que la pêche de loisir a, enfin, été prise en compte par les instances européennes. Dans cette missive, Jean Kiffer souligne également que « la FNPPSF se porte déjà can-

didate à une expérimentation pilote du quota mensuel sur le bar dès 2017. La mise en place du suivi individualisé des prélèvements (déclaration obligatoire des prises, ndr) pourrait se faire dès le mois d'avril soit à la fin de la période de fermeture pour repos biologique. »

Il indique encore que « pour des raisons évidentes de cohérence et éviter la surpêche inévitable dans les zones non concernées, les pêcheurs de loisir européens souhaitent aussi que les mesures 2017 qui seront décidées en décembre soient applicables dans toutes les zones y compris l'Atlantique et le Golfe de Gascogne. »

Enfin, il demande au Secrétaire d'État de la Mer de

soutenir avec la plus grande détermination les mesures proposées par la Commission européenne pour la pêche de loisir lors du Conseil des ministres de la Pêche européen qui se tiendra en décembre. La pêche de loisir, activité aujourd'hui en péril qui, rappelle-t-il, s'inscrit parfaitement dans une logique de pêche durable et écoresponsable et génère un poids économique et sociologique considérable.

* Période de repos biologique instaurée en février et mars (pêche autorisée en No-kill uniquement) ; quota mensuel limité à 10 bars par pêcheur par mois pour le reste de l'année ; déclaration obligatoire de prises...